

Groupes de travail participatifs

Méthodologie

Contexte :

► Présentation de la démarche

La recherche d'un développement durable implique une évolution et un changement en profondeur de l'action publique, notamment dans ses modalités de mise en œuvre. Un des principaux principes retenus dans la déclaration de Rio en 1992 est celui de la participation des citoyens qui doivent être largement associés aux prises de décisions politiques.

Ainsi, le Conseil général de l'Essonne à la suite d'une vaste consultation des essonnais au cours de l'année 2003, adopte son Agenda 21 (cf. www.essonne.fr) qui détermine la ligne directrice de la politique de l'Essonne pour les prochaines années, en définissant 4 orientations, 21 objectifs et 120 engagements, notamment à « développer une citoyenneté garante du développement durable ».

Dans le cadre de la mise en œuvre de cet agenda, voté le 20 octobre 2003, les services départementaux se sont impliqués pour développer le processus de participation dans la mise en place d'outils de concertation pour définir chaque politique publique départementale, et notamment celle de la solidarité internationale.

► Articulation entre institution et société civile

Cette démarche se situe à l'interface entre démocratie participative et démocratie représentative. Les acteurs du territoire se sont donc mobilisés pour réaliser des outils en partenariat avec les agents du service de la coopération décentralisée. Les élus du Département ont par la suite adopté ces outils.

La mise en place d'une démarche participative s'est déclinée comme suit :

1^{re} étape

- Identification des difficultés, par secteur, dans la relation de l'agent départemental aux acteurs essonnais de la solidarité internationale ;
- Transport de matériel : le don ;
- Aide au développement : prise en compte du critère de développement durable par les porteurs de projets ;
- Base documentaire : la non recherche d'information.
- Déclinaison des problèmes au regard de l'expérience terrain des agents pour préciser les difficultés.

2^e étape

- Organisation lors du colloque de la solidarité internationale en Essonne d'ateliers sur des questions qui englobent les problèmes précités :
 - Aider n'est pas donner ?
 - Un projet d'appui au développement est-il forcément durable ?
 - Les enjeux de l'information ?
- Précision des pistes de réflexion en infirmant ou confirmant la déclinaison des problèmes réalisée par le service avant le colloque.
- Lancement des groupes de travail participatifs afin de réaliser un outil résolvant les problèmes précités :
 - une charte du don ;
 - une grille de lecture d'un projet d'appui au développement durable ;
 - un guide pour la recherche et le partage de l'information.

3^e étape

- Pendant 3 mois, travail avec les acteurs sur les contours de chacune des questions ;
- Élaboration finale des outils lors d'une journée de travail ;
- Présentation à leurs pairs par les concepteurs des outils participatifs lors d'un second colloque ;
- Intégration ou non par chacun des groupes de travail des remarques effectuées pendant le colloque.

4^e étape

- Adoption des outils par le Conseil général de l'Essonne.

5^e étape

- Lancement des outils par le Département et les participants aux groupes de travail.
- Utilisation des outils par les agents du service de la coopération décentralisée et les acteurs de la solidarité internationale.

► La démarche en chiffre

- 119 personnes inscrites ;
- 68 participants effectifs ;
- 46 structures essonniennes de solidarité internationale représentées ;
soit 10 % des structures référencées au niveau départemental ;
- 31 réunions de travail en 3 mois ;
- 52 documents techniques étudiés et transmis.

“Quand ceux qui font aident à faire”

Participants au groupe de travail chargé d'élaborer cette grille de lecture

(par ordre alphabétique)

Adelia (M. Ernest MOUSSOKI),
Angata (M. Redha MEZGHRANI),
Agir ABCD (M. Jean-pierre FERRAUT),
Amnesty International - Groupe 74 (Mlle Candice GOUTARD),
ASAM (Mme Françoise RAKOTOANOSY et M. Casimir RAKOTOANOSY),
Association d'aide à l'intégration des enfants démobolisés (M. André LOKISSO et Mme Chantal CAVALIN),
Association DYALI (M. Ludovic CARPENTIER),
Coopération sans frontière pour un développement durable (M. Karfa SANE),
Echanges avec Dogondoutchi (Mme Colette HEDDE, M. Daniel LABOURDETTE et M. Jean-Louis BOY-MARCOTTE),
Echanges Massy Afrique (Mme Marie-Claude FERRAUT),
Equi-Libres (M. Patrick REYNAUD),
France-Équateur (M. Bolivar TOBAR),
France intégration et solidarité avec l'Afrique par l'action (Mme Marie-Louise TJECK),
Gif Niger (Mme Geneviève GUIOMAR et Mme Monique BANWARTH),
Groupement de recherches pour l'éco développement (M. Jean ABERLEN),
Koima (Mme Ramata KOULIBALY),
Ligue de l'enseignement (M. René VERNEYRE),
Maison du Monde (M. Bruno CHAVERON et Mlle Candice GOUTARD),
MANIEMA (M. Walubinga MUCHUKIWA),
Mennecy Echange Boni (Mme Gilberte MARTIN),
Métier d'humains (Mme Anne DEMAISTRE),
Movasopa (M. Paul AHOKA-OPEPA),
Mlle Sabrina AUCAGOS à titre individuel,
Service de la coopération décentralisée et des relations internationales, Délégation au développement durable du Conseil général de l'Essonne (Mme Corinne GALERNE, Mlles Sandrine DURANT et Elodie VAXELAIRE)
Soisy Aide au Monde (M. Robert MIGNOT),
Solidarité Sud Essonne (M. Michel ROULAND),
Synergie Nord - Sud (M. Jimmy Lusianda MAWETTE et M. Paul KILANGA),
Voumba de France (M. Eugène MULUMU).

Conception graphique : v. prusse - Impression : imprimerie CGS1 février 2006

Grille de lecture d'un projet d'appui
au **développement durable**

Essonne
LE CONSEIL GÉNÉRAL

“Aider à faire ceux qui font”

NOTICE D'UTILISATION

Cet outil a une double vocation :

- Pour les acteurs essonnien œuvrant dans le secteur de la Solidarité Internationale, cette grille est un outil d'aide à la réflexion et à la conception d'un projet de développement durable.
- Pour les membres du service de la coopération décentralisée, elle permet de rendre compte du caractère « durable » des projets examinés.

La grille se propose d'aborder les questions qui paraissent nécessaires de se poser pour concevoir un projet d'appui au développement durable.

Ces questions sont réparties par phase du cycle du projet : DIAGNOSTIC, ÉLABORATION, FINANCEMENT, MISE EN ŒUVRE, ÉVALUATION / RÉORIENTATION, INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL et CAPITALISATION DES EXPÉRIENCES ; et articulées ou non, selon la pertinence, avec les 5 piliers du développement durable : SOCIAL, ENVIRONNEMENT, BONNE GOUVERNANCE, ÉCONOMIE, CULTUREL.

Remarque : il n'y a pas « obligation » de remplir intégralement cette grille de lecture pour déposer un dossier de demande de subvention, ce n'est pas un document destiné à être renvoyé par les acteurs au Conseil général de l'Essonne, mais bien un outil d'aide à la réflexion et au montage d'un projet d'appui au développement durable.

PHASES DU CYCLE DU PROJET	QUESTIONS	Le développement durable sous l'aspect					
		SOCIAL	ENVIRONNEMENT	BONNE GOUVERNANCE	ÉCONOMIE	CULTUREL	
Principes généraux	1 Y a-t-il co-diagnostic (entre partenaires) ?						
	2 Y a-t-il co-élaboration (entre partenaires) ?						
	3 Y a-t-il cofinancement (entre partenaires) ?						
	4 Y a-t-il co-exécution (entre partenaires) ?						
	5 Y a-t-il co-évaluation (entre partenaires) intermédiaire et finale ?						
	6 Une convention ou un contrat ont-ils été définis par et entre les partenaires ?						
	7 Y a-t-il approche globale du projet ?						
	8 Le projet est-il en adéquation avec les réalités locales ?						
	9 Les partenaires sont-ils en position équitable face au projet ? (égalité, droits et obligations)						
	10 Des outils de communication entre les partenaires sont-ils prévus ?						
	11 Le projet respecte-t-il le droit en vigueur ?						
	12 La découverte de la culture des uns et des autres est-elle prévue ?						
	13 Des actions de sensibilisation et de responsabilisation au concept du développement durable, s'appuyant en particulier sur les acteurs locaux, ont-elles été mises en œuvre ?						
	14 Y a-t-il participation, valorisation, adhésion, implication et responsabilisation de la population locale face au projet ?						
	15 L'appropriation du projet par la population locale est-elle prévue ?						
	16 L'information est-elle adaptée et accessible à l'ensemble de la population (conférences de citoyens, réunions publiques) ?						
	17 Un appel à une aide extérieure en cas d'insuffisance a-t-il été envisagé ? (ex : insuffisances en compétences, ressources, financements...)						
	18 A-t-on défini des outils de gestion, des indicateurs de suivi et d'évaluation (quantitatif et qualitatif), utilisables en concertation ?						
	19 L'intérêt réciproque est-il prévu et clairement formalisé dans le projet (échanges économiques, sociaux politiques etc.) ?						
Diagnostic	20 Un repérage des projets engagés sur le territoire a-t-il été réalisé ?						
	21 A-t-on déterminé des critères pour choisir les partenaires du Sud ? (compétences, objectifs d'intérêt général, degré d'influence...)						
	22 Les forces et les faiblesses de chacun des territoires concernés et de leurs acteurs, ont-elles été listées entre partenaires, en tenant compte du point de vue de la population ?						
	23 A-t-on répertorié ensemble (entre partenaires) les problèmes afin d'identifier les besoins et leur ordre de priorité ?						
	24 La justification de la solution à retenir est-elle partagée par tous les partenaires ?						
	25 L'ampleur du projet est-elle proportionnelle à la capacité d'agir de tous ses acteurs ? (favoriser l'échelle locale)						
	26 Des alternatives sont-elles envisagées en fonction de la nature des problèmes susceptibles d'être rencontrés ?						
	27 Les impacts du projet ont-ils été envisagés ? En cas de besoin, des alternatives sont-elles prévues en concertation avec la population ?						
Élaboration	Approche globale	28 Le projet tient-il compte des politiques gouvernementales afin de participer d'une façon cohérente au développement des zones concernées ?					
		29 L'intérêt collectif est-il visé par le projet ?					
		30 Y a-t-il création d'un comité de pilotage représentatif de l'ensemble des acteurs concernés ?					
		31 Les droits et obligations de chacun des partenaires ont-ils été définis dans le projet ?					
		32 S'appuie-t-on sur des personnes ressources légitimes pour faire le lien entre la population et le comité de pilotage ?					
		33 Y a-t-il validation du projet, dans sa phase définitive, par les acteurs concernés ?					
	Appropriation du projet / populations locales	34 Le projet peut-il se diviser en sous projets indépendants (indépendants économiquement, différents domaines d'actions...) ?					
		35 Un cahier des charges a-t-il été élaboré et validé entre partenaires ?					
		36 Le comité de pilotage a-t-il présenté un projet simple accessible à tous les acteurs du territoire ?					
		37 Des formations et des transferts de compétences, nécessaires au projet, sont-ils prévus ?					
		39 L'autonomie est-elle recherchée dans les objectifs du projet ?					
		Autonomie du projet	40 Les délais d'acquisition de l'autonomie sont-ils : - variables - se déclinent-ils dans divers domaines ?				
41 Les deux partenaires sont-ils impliqués dans la recherche d'autofinancements du projet ?							
Financement	42 L'acquisition de l'autonomie en ressources humaines et matérielles est-elle prévue ? (personnels qualifiés, infrastructures, énergies, outils de gestion, maintenance, matières premières, moyens logistiques, autres...)						
	43 La complète autonomie financière (sur le long terme) est-elle visée à l'issue du projet ?						
	44 A-t-on prévu des indicateurs de mesure de l'autonomie ?						
	45 L'avis des intervenants locaux est-il prépondérant pour le choix des sources de revenus ?						
	46 Le cahier des charges a-t-il été présenté et approuvé par les bailleurs de fonds (au Nord - au Sud) ?						
	Mise en œuvre	47 Le comité de pilotage s'assure-t-il de l'articulation entre les différents structures, activités, partenaires du projet ?					
48 Les ressources humaines et matérielles sont-elles adaptées au contexte local de chacun des partenaires ?							
49 Favorise-t-on une réciprocité dans les transferts de compétences ?							
50 Les potentialités des territoires et de leurs acteurs sont-elles mobilisées et valorisées ?							
51 Le comité de pilotage rend-il compte régulièrement du suivi du projet aux bénéficiaires ?							
Évaluation réorientation	Évaluation	52 Le projet est-il évalué régulièrement ?					
		53 L'évaluation est-elle réalisée par un ou des organes indépendants ?					
		54 Les indicateurs retenus se révèlent-ils appropriés au projet ?					
		55 Le recueil du niveau de satisfaction des partenaires et de la population est-il prévu ? (enquête, sondage...)					
	Réorientation	56 Une éventuelle réorientation serait-elle envisageable ?					
		57 La population est-elle associée à la décision de réorientation éventuelle ?					
		58 Un accompagnement est-il prévu en cas de demande du comité de gestion local ou des acteurs locaux ?					
		59 L'intérêt direct ou indirect pour la population du département de l'Essonne est-il identifiable ?					
Intérêt départemental	60 Une information accessible et compréhensible pour tous les publics essonnien est-elle prévue ? (conférences de citoyens, expositions...)						
	61 La découverte des cultures des uns et des autres est-elle prévue ?						
Capitalisation des expériences	62 Les expériences de chaque partenaire sont-elles capitalisées, disponibles ?						
	63 Le projet a-t-il bénéficié de ressources issues d'une capitalisation ? (expériences passées provenant d'autres acteurs...)						

Afin de faciliter l'utilisation de cet outil voici un lexique présentant les idées auxquelles renvoient les principaux termes de la grille.

Lexique

- social : équité sociale
- environnement : protection et respect de l'environnement
- bonne gouvernance : respect et application des droits et obligations de chacun dans le cadre d'une démarche participative
- économie : développement économique
- culturel : respect et promotion des cultures
- intérêt départemental : exemple : éducation au développement à destination de la population essonnienne, dynamisme et promotion du tissu associatif essonnien, échanges réciproques de pratiques et de connaissances entre partenaires, réflexion sur des problèmes pouvant exister « ici » et « là-bas »...
- partenaires : parties garantes du projet dans toutes ses phases
- acteurs : toutes personnes impliquées dans le projet
- bénéficiaires : toutes personnes touchées par les résultats du projet

Les codes de lecture selon l'exemple ci-dessous sont :

Les cases : la question ne se pose pas nécessairement pour ce(s) pilier(s)

Les cases : la question paraît se poser pour ce(s) pilier(s).

Intérêt départemental	59	L'intérêt direct ou indirect pour la population du département de l'Essonne est-il identifiable ?	ici, la question se pose	ici, la question se pose	ici, la question se pose	ici, la question se pose	ici, la question se pose
	60	Une information accessible et compréhensible pour tous les publics essonnien est-elle prévue ? (conférences de citoyens, expositions...)	ici, la question se pose	ici, la question ne se pose pas nécessairement	ici, la question se pose	ici, la question ne se pose pas nécessairement	ici, la question se pose
	61	La découverte des cultures des uns et des autres est-elle prévue ?	ici, la question ne se pose pas	ici, la question ne se pose pas	ici, la question ne se pose pas	ici, la question ne se pose pas	ici, la question se pose